

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 30 septembre 2017 faisant apparaître un total bilan de 1 023 029,573 Dinars et un actif net de 1 006 693,935 Dinars. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 septembre 2017, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 30 septembre 2017, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 26 septembre 2017. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre avis formulé dans le paragraphe « **Conclusion** », nous attirons l'attention sur la Note aux états financiers **2.6** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV OPPORTUNITY au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, dont le montant s'élève à **1 000** dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Tunis, le 31 octobre 2017

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	615 767,615	579 596,595	582 388,130
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		356 758,476	326 753,712	320 346,032
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		222 474,707	223 015,407	225 590,802
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		36 534,432	29 827,476	36 451,296
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	362 739,822	224 466,075	147 919,665
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		362 670,863	224 236,256	147 726,100
AC2-B	DISPONIBILITES		68,959	229,819	193,565
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	44 522,136	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			1 023 029,573	804 062,670	730 307,795
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	772,430	677,808	709,472
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	15 563,208	6 340,089	8 983,173
TOTAL PASSIF			16 335,638	7 017,897	9 692,645
ACTIF NET			1 006 693,935	797 044,773	720 615,150
CP1	CAPITAL	CP1	996 592,233	784 649,727	709 974,753
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	10 101,702	12 395,046	10 640,397
CP2-A	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		0,000	2,185	1,976
CP2-B	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		10 101,702	12 392,861	10 638,421
ACTIF NET			1 006 693,935	797 044,773	720 615,150
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 023 029,573	804 062,670	730 307,795

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
			au	au	au	au	au
			30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016	31/12/2016
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	7 125,797	18 343,129	9 812,360	22 006,940	25 842,335
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		4 553,100	10 703,630	7 237,000	13 574,250	14 834,250
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	0,000	0,000	1 405,797	1 405,797
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		2 572,697	7 639,499	2 575,360	6 249,493	8 824,888
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	0,000	777,400	777,400
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 496,407	4 135,079	2 293,878	6 148,374	7 054,602
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 496,407	4 135,079	2 293,878	6 148,374	7 054,602
REVENUS DES PLACEMENTS			8 622,204	22 478,208	12 106,238	28 155,314	32 896,937
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 952,672	-5 362,557	-2 019,436	-5 977,448	-7 974,101
REVENU NET DES PLACEMENTS			6 669,532	17 115,651	10 086,802	22 177,866	24 922,836
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 499,665	-10 335,347	-3 280,127	-9 749,229	-13 011,655
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 169,867	6 780,304	6 806,675	12 428,637	11 911,181
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		3 260,486	3 321,398	9,377	-35,776	-1 272,760
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			6 430,353	10 101,702	6 816,052	12 392,861	10 638,421
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-3 260,486	-3 321,398	-9,377	35,776	1 272,760
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		6 379,464	10 930,678	2 116,324	53 857,182	40 951,282
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-5 369,394	5 254,561	-51,730	-14 475,745	-1 455,193
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-516,376	-872,242	-0,001	-502,864	-700,904
RESULTAT NET DE LA PERIODE			3 663,561	22 093,301	8 871,268	51 307,210	50 706,366

SICAV OPPORTUNITY

		Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
		au	au	au	au	au
		30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016	31/12/2016
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 663,561	22 093,301	8 871,268	51 307,210	50 706,366
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 169,867	6 780,304	6 806,675	12 428,637	11 911,181
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	6 379,464	10 930,678	2 116,324	53 857,182	40 951,282
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	-5 369,394	5 254,561	-51,730	-14 475,745	-1 455,193
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-516,376	-872,242	-0,001	-502,864	-700,904
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000	-13 502,682	-13 502,682
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	314 349,750	263 985,484	186,000	4 262,419	-71 566,360
	SOUSCRIPTIONS	424 441,872	1 130 192,103	219 358,000	658 072,509	1 654 133,844
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	371 600,000	1 016 000,000	200 000,000	601 300,000	1 511 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	42 468,306	92 238,833	15 933,270	49 104,587	120 144,977
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	6 002,690	16 412,089	0,600	3 826,606	3 829,336
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (S)	4 370,876	5 541,181	3 424,130	3 841,316	18 859,531
	RACHATS	-110 092,122	-866 206,619	-219 172,000	-653 810,090	-1 725 700,204
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-96 600,000	-786 200,000	-200 000,000	-596 800,000	-1 576 400,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-10 821,291	-65 086,852	-15 756,647	-49 389,836	-125 421,812
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (R)	-1 560,441	-12 699,984	-0,600	-3 743,162	-3 746,101
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (R)	-1 110,390	-2 219,783	-3 414,753	-3 877,092	-20 132,291
	VARIATION DE L'ACTIF NET	318 013,311	286 078,785	9 057,268	42 066,947	-34 362,676
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	688 680,624	720 615,150	787 987,505	754 977,826	754 977,826
AN4-B	FIN DE PERIODE	1 006 693,935	1 006 693,935	797 044,773	797 044,773	720 615,150
AN5	NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	6 135	6 587	7 283	7 238	7 238
AN5-B	FIN DE PERIODE	8 885	8 885	7 283	7 283	6 587
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	112,254	109,399	108,195	104,307	104,307
B-	FIN DE PERIODE	113,302	113,302	109,439	109,439	109,399
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,70%	4,77%	4,57%	8,95%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01/07/2017 AU 30/09/2017

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30.09.2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30.09.2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV OPPORTUNITY.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées (BTA) ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti.

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'État

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'État et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV OPPORTUNITY se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

Toutefois, en application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1,000.000 DT, représentant le montant minimum de cette contribution, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30.09.2017	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		325,158.702	356,758.476	35.44%
ADWYA	5,373	32,259.685	28,605.852	2.84%
ATB	4,310	18,834.959	18,533.000	1.84%
ATL	1,755	5,051.241	5,387.850	0.54%
ATTIJ BANK	1,150	23,417.702	40,768.650	4.05%
CITY CARS	1950	25,713.049	25,603.500	2.54%
DELICE HOLDING	1,197	18,578.498	21,306.600	2.12%
ENNAKL	350	3,781.453	4,896.500	0.49%
EURO-CYCLES	210	2,202.405	6,261.150	0.62%
MAG GEN	350	9,661.944	10,507.350	1.04%
MONOPRIX	2,052	25,665.615	19,810.008	1.97%
ONE TECH HOLDING	493	3,484.796	5,911.563	0.59%
S.A.H TUNISIE	897	11,572.422	13,361.712	1.33%
SFBT	1,803	20,456.366	35,657.931	3.54%
SIMPAR	440	21,858.030	16,975.200	1.69%
SOTRAPIL	1100	10,156.500	10,135.400	1.01%
SOTUVER	4700	20,800.897	19,514.400	1.94%
SOTUVER NS	255	1,038.700	1,058.760	0.11%
TPR	14,280	45,303.821	40,883.640	4.06%
UIB	1390	25,320.619	31,579.410	3.14%
AC1-B Emprunts d'État		219,055.700	222,474.707	22.10%
BTA 5.50% 02/2020	15	14,473.500	14,889.390	1.48%
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49,275.000	50,443.833	5.01%
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	107	102,345.500	103,015.290	10.23%
BTA 6% AVRIL 2024	44	42,306.000	43,312.817	4.30%
BTA 6% JUIN 2021	11	10,655.700	10,813.377	1.07%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		36,077.835	36,534.432	3.63%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	319	36,077.835	36,534.432	3.63%
Total portefeuille titres		580,292.237	615,767.615	61.17%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **7,125.797** dinars du 01.07.2017 au 30.09.2017, contre **9,812.360** dinars du 01.07.2016 au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.07.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Revenus des actions	4,553.100	10,703.630	7,237.000	13,574.250	14,834.250
Revenus des obligations de sociétés	0.000	0.000	0.000	1,405.797	1,405.797
Revenus des emprunts d'État	2,572.697	7,639.499	2,575.360	6,249.493	8,824.888
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	0.000	0.000	777.400	777.400
Total	7,125.797	18,343.129	9,812.360	22,006.940	25,842.335

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017, à **362,670.863 dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

REVENUS	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2017	% Actif net
BTC 52S-10/10/2017	5	4,939.074	4,982.941	0.49%
BTC 52S-02/01/2018	143	136,219.558	140,234.077	13.93%
BTC 52S-30/01/2018	221	217,362.202	217,453.845	21.60%
Total	369	358,520.834	362,670.863	36.03%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017, à **68.959 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2017 au 30.09.2017, à **1,496.407** dinars, contre **2,293.878 dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.07.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Revenus des Bons du Trésor	1,496.407	4,135.079	2,293.878	6,148.374	7,054.602
Total	1,496.407	4,135.079	2,293.878	6,148.374	7,054.602

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.07.2017 au 30.09.2017 s'élèvent, à **1,952.672 dinars**, contre **2,019.436 dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.07.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération du gestionnaire	1,366.862	3,753.770	1,413.599	4,184.191	5,581.842
Rémunération du dépositaire	195.270	536.258	201.945	597.753	797.422
Rémunération des distributeurs	390.540	1,072.529	403.892	1,195.504	1,594.837
Total	1,952.672	5,362.557	2,019.436	5,977.448	7,974.101

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2017 au 30.09.2017 à **3,499.665 dinars**, contre **3,280.127 dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

Autres Charges de d'exploitation	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.07.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Redevance CMF	195.250	536.219	201.932	597.709	797.364
Impôts et Taxes	19.279	50.844	26.647	63.213	74.436
Contribution exceptionnelle	225.216	668.304	0.000	0.000	0.000
Rémunération CAC	1,270.336	3,769.584	1,266.932	3,733.253	5,040.185
Jetons de présence	1,512.296	4,487.574	1,508.156	4,491.683	5,999.839
Charges Diverses	277.288	822.822	276.460	823.371	1,099.831
Total	3,499.665	10,335.347	3,280.127	9,749.229	13,011.655

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent 30.09.2017 à **44,522.136 dinars** et se détaillant comme suit :

Créances d'exploitation	30.09.2017	30.09.2016	31.12.2016
R/S sur les achats de Bons du Trésor à court terme	9.764	0.000	0.000
Somme à l'encaissement sur vente de titres (*)	44,512.372	0.000	0.000
Total	44,522.136	0.000	0.000

(*) Les sommes à l'encaissement sur vente de titres se détaillent comme suit :

Opération	Montant
Vente 350 titres ENNAKL	4,889.012
Vente 3 000 titres MONOPRIX	28,915.025
Vente 2 530 titres SOTUVER	10,475.958
Vente 10 titres UIB	232.377
Total	44,512.372

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017 à **16,335.638 Dinars** contre **7,017.897 Dinars** au 30.09.2016 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	30.09.2017	30.09.2016	31.12.2016
PA1	Opérateurs créditeurs	772.430	677.808	709.472
PA2	Autres créditeurs divers	15,563.208	6,340.089	8,983.173
Total		16,335.638	7,017.897	9,692.645

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2017 à **772.430 dinars** contre **677.808 dinars** au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	30.09.2017	30.09.2016	31.12.2016
Gestionnaire	540.698	474.465	496.630
Dépositaire	77.244	67.778	70.945
Distributeurs	154.488	135.565	141.897
Total	772.430	677.808	709.472

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2017 à **15,563.208 dinars** contre **6,340.089 dinars** au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	30.09.2016	30.09.2016	31.12.2016
État, impôts et taxes	91,883	104.438	90.825
Contribution exceptionnelle	668.304	0.000	0.000
Redevance CMF	77.233	67.777	70.942
Jetons de présence	4,487.413	4,491.683	5,999.839
Rémunération CAC	3,595.525	1,252.253	2,519.185
Autres Créditeurs divers	6,642.850	423.938	302.382
Total	15,563.208	6,340.089	8,983.173

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.09.2017** se détaillent comme suit :

Capital au 01.07.2017 (en nominal)

- Montant : 658,700.000 Dinars
- Nombre de titres : 6.587
- Nombre d'actionnaires : 13

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1,016,000.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 10.160

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 786,200.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 7.862

Capital au 30.09.2017 : **965,592.233 dinars**

- Montant en nominal : 888,500.000 dinars
- Sommes non Capitalisables (1) : 93,739.731dinars
- Sommes capitalisées (2) : 14,352.502 dinars
- Nombres de titres : 8.885
- Nombre d'actionnaires : 14

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **93,740.700 Dinars** au 30/09/2017 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	51,274.753
1- Résultat non capitalisables de la période	51,274.753
♣ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15,312.997
♣ +/- values réalisées sur cession de titres	10,930.678
♣ Frais de négociation de titres	5,254.561
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-872.242
♣ Aux émissions	27,151.981
♣ Aux rachats	92,238.833
Total des sommes non capitalisables	-65,086.852

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2017 à **14,351.533 Dinars** et se détaillent comme suit :

1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	10,640.397
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	3,712.105
♣ Aux émissions	16,412.089
♣ Aux rachats	-12,699.984
Total des sommes capitalisées	14,352.502

(*) : Il s'agit des sommes distribuables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Résultat d'exploitation – Exercice 2016	10,640.397
Régularisation du résultat d'exploitation	3,711.136
Report à nouveau - Exercice 2015	16,411.015
Sommes capitalisées - Exercice 2016	14,351.533

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY.

Le solde de ce poste au 30.09.2017 se détaille ainsi :

Rubrique	Montant au 30.09.2017
Résultat d'exploitation de la période	6,780.304
Régularisation du résultat d'exploitation de la période	3,321.398
Sommes capitalisables de la période	10,101.702

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30.09.2017	30.09.2016
• Revenus des placements	2.530	3.866
• Charges de gestion des placements	-0.604	-0.821
• Revenus net des placements	1.926	3.045
• Autres charges d'exploitation	-1.163	-1.339
• Résultat d'exploitation	0.763	1.707
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.374	-0.005
Sommes capitalisables de la période	1.137	1.702
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.374	0.005
• Variation des +/- values potentielles/titres	1.230	7.395
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0.591	-1.988
• Frais de négociation de titres	-0.098	-0.069
Résultat net de la période	2.487	7.045

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	30/09/2017	30.09.2016
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.748%	0.749%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1.442%	1.221%
Résultat d'exploitation de la période / actif net moyen	0.946%	1.557%(*)
Actif net moyen	716,908.454	798,401.049

(*) Retraité pour les besoins de comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.